



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL HONEYWELL
855, S. Mint St., 20^e étage
Charlotte, NC 28202
www.honeywell.com

URGENT : RAPPEL DE MÉDICAMENT AU CANADA

HONEYWELL – CARTOUCHE DE RECHANGE POUR SOLUTION SALINE FENDALL 2000

Destinataires : À tous les acheteurs et distributeurs de cartouches salines de rechange Fendall 2000 de Honeywell

Expéditeur : Équipement de protection individuel Honeywell (« Honeywell »)

Date : 29 mars 2024

**AVERTISSEMENT! TOUS LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT AVIS DE RAPPEL DOIVENT
LIRE,
COMPRENDRE ET SUIVRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES DIRECTIVES CONTENUES
DANS LA PRÉSENTE LETTRE**

À l'attention des acheteurs et des distributeurs de cartouches de remplacement de solution saline Fendall 2000, Saline Eyewash Solution/ solution oculaire saline, NPN 80057526.

Cet avis de rappel concerne la cartouche saline de remplacement Fendall 2000 (la « cartouche Fendall ») que vous avez distribuée ou achetée selon ce qu'indiquent nos dossiers.

Notre fournisseur nous a avisés que les mesures de contrôle de production appropriées et les exigences en matière de documentation n'avaient pas été respectées lors de la production de ce produit. Par conséquent, Honeywell avertit les clients de cesser immédiatement d'utiliser la cartouche Fendall. De plus, les grossistes, les distributeurs et les revendeurs doivent cesser immédiatement d'expédier et de vendre la cartouche Fendall, et aviser tous leurs clients susceptibles d'être concernés par le rappel de produit.

Jusqu'à présent, aucun problème ou aucune blessure n'ont été signalés relativement à ce produit. Cependant, Honeywell émet cet avis de rappel par précaution abondante, car **l'utilisation du produit sans ensuite avoir recours à des soins médicaux pourrait causer une infection oculaire.**

Pour identifier les articles visés, repérez les renseignements figurant dans le tableau ci-dessous sur l'étiquette de la cartouche. Les produits visés par le rappel comportent les numéros et les plages de dates indiqués ci-dessous. Une photo de la cartouche Fendall est également fournie à l'annexe A ci-dessous, indiquant où trouver les renseignements permettant d'identifier les produits visés par le rappel.

Tableau de renseignements sur les produits visés par le rappel

Nom du produit	Numéro de produit/numéro de catalogue du fabricant	Date de péremption/date limite de consommation (MM-AAAA)	Région
Fendall – Cartouche de recharge pour solution saline 2000	32-002050-0000	10-2023 jusqu'au 06-2025	Canada :

Ces produits doivent être immédiatement retirés du service/de l'utilisation et tous les envois, toutes les ventes et toute la distribution des stocks doivent cesser. Vous devriez déjà avoir cessé de vendre, d'expédier ou d'utiliser tout produit périmé.

Vous trouverez ci-dessous des directives détaillées sur les mesures à prendre immédiatement :

- **Grossistes/distributeurs/revendeurs**
 - **Si vous êtes un grossiste, un distributeur ou un revendeur des produits visés par le rappel, tels que décrits ci-dessus,** cessez immédiatement de vendre et d'expédier les produits visés. Transmettez cet avis de rappel à tous vos clients et utilisateurs finaux qui ont acheté des produits visés et qui vous demandent de lire et de respecter ces directives. S'il y a lieu, veuillez vous assurer que vos clients transmettent ces renseignements à leurs clients et utilisateurs finaux.
 - Si vous avez encore un produit visé en stock, détruisez-le ou jetez-le. Veuillez fournir à Honeywell la confirmation de la destruction ou de l'élimination à l'aide du formulaire ci-dessous.
 - Après avoir suivi les étapes ci-dessus, communiquez avec Honeywell au numéro de téléphone ou à l'adresse électronique ci-dessous si vous souhaitez discuter

d'un crédit pour votre prochain achat de douche oculaire ou d'un remplacement par des cartouches/stations Pure Flow 1000. Une confirmation de la destruction ou de l'élimination et de la non-expiration du produit pourrait être requise.

- **Utilisateurs finaux**

- **Si vous êtes un utilisateur final d'un produit visé par le rappel**, retirez-le immédiatement du stock, du département ou de l'utilisation et détruisez-le ou éliminez-le pour éviter une utilisation accidentelle.
- Après avoir suivi les étapes ci-dessus, communiquez avec votre grossiste/distributeur/revendeur au besoin, et pour confirmer la destruction ou l'élimination à l'aide du formulaire ci-dessous. Veuillez communiquer directement avec Honeywell si votre douche oculaire Fendall 2000 a déjà été utilisée (c.-à-d. que le liquide de douche oculaire a été employé dans la station) avec un produit visé tel que décrit dans cet avis.

Cet avis de rappel concerne uniquement la cartouche Fendall. **Aucune autre douche oculaire de Honeywell ne fait l'objet de ce rappel et elle peut continuer à être utilisée.** Honeywell est un fabricant de produits de protection individuelle industriels depuis plus de 75 ans, et la sécurité de nos clients demeure notre priorité absolue.

Veuillez signaler tout effet indésirable ou problème de qualité survenu avec l'utilisation du produit concerné au service à la clientèle de Honeywell, tel qu'indiqué ci-dessous. Pour obtenir de plus amples renseignements et des directives sur ce rappel ou pour d'autres achats chez Honeywell, communiquez avec le service à la clientèle de Honeywell dans votre région :

Honeywell PPE É.-U. : 1-800-430-5490

Honeywell PPE Canada : 1-888-212-7233

Adresse courriel : CustomerServiceInquiryBox@Honeywell.com

Nous nous efforçons d'obtenir un nouvel approvisionnement de la cartouche Fendall, et nous sommes sincèrement désolés des inconvénients occasionnés par cette situation. Nous vous remercions de votre confiance et de votre relation d'affaires de longue date avec Honeywell.

Cordialement,



Dan Marshall

Directeur principal, Gestion des offres
Équipement de protection individuel Honeywell

Annexe A

Identification du produit visé par le rappel :

Cartouche de recharge pour solution saline Fendall 2000, numéro de pièce : 32-002050-0000



MESURE PRISE FACE AU RAPPEL DE MÉDICAMENT

Confirmation de la destruction ou de l'élimination

Une mesure est requise

Renseignements sur le client

[Nom du client]

[Adresse]

[Ville, province, code postal]

[Pays]

CARTOUCHE DE REMPLACEMENT POUR SOLUTION SALINE FENDALL 2000

J'ai lu et compris les directives de rappel fournies dans l'avis de rappel du 29 mars 2024. Oui ___ Non ___

Mon entreprise a détruit ou éliminé toutes les cartouches de remplacement de solution saline Fendall 2000 en notre possession. Oui ___ Non ___

Êtes-vous au courant des effets indésirables associés au produit faisant l'objet d'un rappel? Oui ___ Non ___

Si oui, veuillez fournir de plus amples détails :

Renseignements sur les produits visés par le rappel

Nom du produit	Numéro du bon de commande	Numéro de produit/numéro de catalogue du fabricant	Numéro de lot expédié au client	Quantité en stock	Quantité distribuée/utilisée	Quantité détruite/éliminée

Boîte de retour de réponse

Veuillez fournir tout renseignement supplémentaire, le cas échéant.

--

Grossistes/distributeurs/revendeurs

J'ai vérifié mes stocks et j'ai détruit ou éliminé des stocks consistant en _____ [articles, caisses, etc.].

_____ J'ai identifié et avisé mes clients à qui l'on a expédié ou qui pourraient avoir reçu ce produit par _____ [Date et méthode de notification] OU

_____ Vous trouverez ci-joint une liste des clients qui ont reçu ou ont peut-être reçu ce produit, ainsi que leurs coordonnées. Veuillez aviser mes clients.

VEUILLEZ RETOURNER LE FORMULAIRE DE RÉPONSE REMPLI PAR COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE : CustomerServiceInquiryBox@Honeywell.com

Signature confirmant la destruction ou l'élimination du produit _____

Date :

Nom/Titre	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	

Cocher, le cas échéant :

Veuillez demander au service à la clientèle de communiquer avec moi.